

## CONDITIONS GENERALES

(applicables à compter du 11/11/2006).

### Carte Privilège Alain Manoukian.

- Présentez votre carte lors de votre passage en caisse : à chaque achat\*, elle vous permet d'obtenir des Points Fidélité.
- Vous gagnez 1 Point Fidélité pour chaque tranche d'achat de 1 €\*.
- Ces Points vous permettent de bénéficier régulièrement de réductions sous forme de Chèques Fidélité : par exemple, un Chèque Fidélité de 10 € pour 200 points acquis, puis des chèques de 15 €, 20 € etc.

### PREAMBULE

Afin de remercier sa clientèle de sa confiance et de sa fidélité, la société BCBG MAX AZRIA GROUP SAS par l'intermédiaire de sa marque Alain Manoukian souhaite lui faire bénéficier d'un Programme de Fidélisation qui lui ouvrira droit à des avantages. Le Programme de Fidélisation consiste à octroyer aux clients une Carte de Fidélité permettant notamment d'acquérir des points à l'occasion d'achats qui, cumulés, leur permettront de profiter de privilèges. Le Programme de Fidélisation a été conçu et mis en place par la société BCBG MAX AZRIA GROUP SAS dans les conditions décrites ci-dessous. Après avoir pris connaissance des conditions générales, le Client a souhaité participer à ce Programme dans les conditions suivantes :

- Les magasins concernés : il s'agit des points de vente sous enseigne Alain Manoukian participant au Programme de Fidélisation et affichant le logo « Carte Privilège ». La liste de ces magasins est disponible sur simple demande auprès du Service Relation Clientèle Alain Manoukian, Domaine de Blanchelaine, BP 29, 26 600 Mercuriol, France.
- Le Client : on entend par Client un adhérent au Programme de Fidélisation dans les conditions décrites par les présentes conditions générales.
- La Carte Privilège : c'est un support doté d'un code barre permettant de relever les achats faits par les clients et donnant droit à des Points Fidélité. Le personnel du siège et des magasins sous enseigne Alain Manoukian sont exclus du programme de fidélisation « Carte Privilège ».

### CONDITION D'ADHESION

L'adhésion du Client au Programme de Fidélisation est subordonné à une acceptation expresse du Client. Il lui appartient de remplir un formulaire d'adhésion, mis à sa disposition dans les magasins, et de le remettre dûment rempli au responsable du magasin. Le formulaire d'adhésion est remis en magasin à tout Client majeur. Le Client qui rend un formulaire d'adhésion s'engage à avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les accepte. Par ailleurs, le Client s'engage à n'adhérer au Programme de Fidélisation que pour la satisfaction de ses achats personnels.

### DELIVRANCE DE LA CARTE PRIVILEGE

A réception du formulaire, le Magasin délivre gratuitement au Client une Carte Privilège. Néanmoins, cette carte demeure la propriété exclusive de la société BCBG MAX AZRIA GROUP SAS. Il ne peut être délivré qu'une seule Carte Privilège par Client. Cette carte est strictement personnelle. En conséquence, le Client s'engage à en assurer la sécurité et la confidentialité. En cas de perte ou de vol, le Client doit procéder à une déclaration auprès d'un magasin ou du service Relation Clientèle. Si le client venait à détenir plusieurs cartes, le report des points, d'ores et déjà acquis sur la précédente Carte privilège, se fera sur la base du relevé à la date de la déclaration. Dans ce cas, le Client est tenu de rendre la carte devenue inactive et de n'en conserver qu'une. En outre tout changement de coordonnées ou informations relatives au Client et nécessaires dans le cadre des présentes doit être porté à la connaissance du Service Relation Clientèle. Le Client est seul responsable des indications fournies et des conséquences afférentes, le cas échéant.

## **OCTROI DES POINTS FIDELITE'**

Les Points Fidélité sont octroyés au Client sur la base d'un point par tranche de 1 euro d'achat d'articles Alain Manoukian auprès des magasins « Carte Privilège » en France, Belgique, Espagne et de 1 Frs. pour la Suisse sur une période qui s'étend du 1er janvier au 10 novembre de chaque année. Sauf indication contraire, l'achat d'articles affichés en promotion en magasin n'ouvre pas droit à l'octroi de Points Fidélité. Le Client doit présenter sa Carte Privilège afin de pouvoir collecter les Points Fidélité. Les Points sont incessibles, intransmissibles et ne sont ni échangeables, monnayables ou compensables et peuvent seulement être utilisés dans le cadre des présentes conditions générales.

## **GESTION DES POINTS FIDELITE**

Les Points Fidélité sont gérés par le Service Relation Clientèle qui octroie à chaque Client un compte de points sur la base des achats affectés à son numéro de carte. En cas de contestation, seules les informations contenues dans la base de données du service sont reconnues comme véritables. Toute réclamation devra être adressée au Service Relation Clientèle, Domaine de Blanchelaine, BP 29, 26 600 Mercuriol, France.

## **LES CHEQUES FIDELITE**

Les Points Fidélité donnent droit à des Chèques Fidélité permettant de bénéficier d'avantages ou de réductions sur des achats ultérieurs d'articles Alain Manoukian par les Clients. Le service Relation Clientèle envoie au Client son Chèque Fidélité une fois le nombre de points nécessaires collectés (minimum 200 points) automatiquement à chaque saison. Ces chèques sont valables 1 mois dans les boutiques sous enseigne Alain Manoukian participant à l'opération sur présentation de sa carte par le Client. Ce mois écoulé, les points ayant servi à calculer le montant du chèque deviennent caducs. Le Client peut prendre connaissance de son nombre de Points Fidélité auprès de son magasin, du Service Relation Clientèle N° Azur 0 810 665 665 ou sur le site [www.alain-manoukian.fr](http://www.alain-manoukian.fr).

## **INFORMATIQUE ET LIBERTES**

En application de la loi n° 78 - 17 du 6 janvier 1978, le Client est informé que les informations collectées dans le cadre du Programme de Fidélisation sont nécessaires à la gestion et au fonctionnement du dit programme ainsi qu'aux opérations commerciales associées. Ces informations sont destinées à la société BCBG MAX AZRIA GROUP SAS et à ses magasins sous enseigne Alain Manoukian. Elles peuvent être communiquées aux partenaires de la société. Le Client dispose d'un droit d'accès et de rectification.

## **DISPOSITIONS CONTRACTUELLES**

Les présentes conditions générales annulent et remplacent toutes autres conditions ou modalités afférentes au Programme de Fidélisation. Si les circonstances l'exigent, la société BCBG MAX AZRIA GROUP SAS se réserve le droit d'écourter, de proroger, de supprimer ou de reporter le Programme de Fidélisation. Sa responsabilité ne pourra, en aucun cas, être recherchée de ce fait. Dans la mesure du possible, la société BCBG MAX AZRIA GROUP SAS informera le Client, par lettre simple, des modifications intervenues. En tout état de cause, elles seront disponibles sur simple demande auprès de Service Relation Clientèle Alain Manoukian ou sur le site [www.alain-manoukian.fr](http://www.alain-manoukian.fr).

## **Service Relation Clientèle**

**BCBG MAX AZRIA GROUP SAS**

Domaine de Blanchelaine

BP 29 - Mercuriol

26 601 TAIN L'HERMITAGE CEDEX, France

N° Azur : 0 810 665 665

SAS au capital de 11 024 405 €

RCS Romans 437 380 306